

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des HAUTES-ALPES  
Commune de Tallard

**Délibération du Conseil Municipal**

**Séance du 30 SEPTEMBRE 2022**

**N° 2022-56**

L'an deux mille vingt-deux et le trente septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué par courrier en date du quinze septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Mairie de Tallard – salle du Conseil Municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel BOREL, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : 13

Votants : 16

Absents : 6

Sont présents : MM. Daniel BOREL, Fernand BARD, Benjamin CORTESE, Loïc GUIDONE, Mathieu GRUERE, Christian PAPUT, Fabien RAGE et Mmes Sylvie LABBÉ, Marie-Christine LAZARO, Annie LEDIEU, Jeanine MAMAN, Nathalie MARTIN-MILLE, Gabrielle RABOUIN.

Sont absents/excusés et ont donné pouvoir : M. Jean-Michel ARNAUD, M. Fabien Malfatto et Mme Martine PAUL, ayant respectivement donné pouvoir à M. Daniel BOREL, M. Fernand BARD et Mme Annie LEDIEU.

Sont absents/excusés : M. Martial FERRÉ, Mme Angélique DARTEVELLE et Mme Chloé LALLEMAND.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Annie LEDIEU a été désignée parmi les membres du Conseil Municipal pour assurer les fonctions de secrétaire de séance ; fonctions qu'elle a acceptées.

\*\*\*\*\*

**Objet** : Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2022

Les membres du Conseil Municipal sont invités à prendre connaissance du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2022, tel que joint à la présente.

**DECISION**

Après avoir pris connaissance du procès-verbal annexé à la présente délibération, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par :

**POUR :** 16 Voix

**CONTRE :** 0 Voix

**ABSTENTION(S) :** 0 Voix

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2022.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Tallard les jours, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,

Annie LEDIEU



Le Maire,

Daniel BOREL

